



---

## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Présenté lors du Comité syndical du vendredi 19 février 2021 à 17h30**

### **A – Contexte général : situation du syndicat mixte**

Pour les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), les conséquences de la crise sanitaire qui a débuté en 2020 continueront à se faire sentir en 2021. Hausse des dépenses liées aux mesures sanitaires de protection des voyageurs et des agents, baisse des recettes commerciales engendrée par la diminution de la fréquentation des réseaux et la mise en place de la gratuité provisoire, menace sur les recettes issues du versement mobilité due à la crise économique qui frappe les employeurs. L'Etat a mis en place en 2020 des mesures de compensation (avances de trésorerie, compensation de pertes de versement mobilité pour les syndicats mixtes), mais ces mesures ne sont pour le moment pas reconduites en 2021.

La situation du ST2B n'est toutefois pas totalement comparable avec celles des agglomérations et des métropoles françaises ayant une densité de population ainsi qu'une offre de services plus conséquentes. La suspension des services scolaires du réseau le Fil pendant le premier confinement a fait l'objet d'un ajustement à la baisse de la contribution financière versée à notre délégataire, et la fréquentation des lignes scolaires depuis la rentrée de septembre a retrouvé son niveau normal (plus de 5 000 voyages par jour de classe). La quasi-totalité de nos lignes régulières ont par ailleurs été maintenues, en tant que service de première nécessité. La fréquentation globale du réseau commercial a ainsi continué s'accroître en 2020, avec +5% soit plus de 173 000 voyages. Cette croissance aurait été évidemment plus importante sans la crise (+140% en 2019, année de forte montée en puissance du nouveau réseau, passant de 68 000 à 165 000 voyages).

Au niveau financier, le principal point de vigilance pour 2021 concerne le versement mobilité. L'impact de la mise en chômage partiel des salariés du secteur privé, dont ceux de notre principal employeur l'usine SOVAB (qui de fait ne cotise plus au versement mobilité) devrait être totalement compensé par l'Etat pour l'année 2020 pour notre syndicat mixte (ce n'est pas le cas pour toutes les AOM). Mais cette compensation n'est pas annoncée pour 2021. S'ajoutent à cela les risques de baisse d'effectifs et de fermetures d'établissements liés à la crise économique une fois que les dispositifs « amortisseurs » nationaux auront été allégés. Le budget 2021 devra donc être construit avec une hypothèse très prudente de recette de versement mobilité.

La mise en œuvre de notre délégation de service public (DSP) pour le transport scolaire, les lignes régulières et le transport à la demande entre dans sa quatrième année en 2021. Les contrôles du syndicat mixte et les échanges constants avec notre délégataire (Bus Est Briey, filiale Transdev) ont permis de mieux maîtriser et de stabiliser le cadre financier de la DSP.

Le ST2B dispose désormais d'un nouveau siège social et d'une boutique commerciale opérationnels depuis février 2020. Aucun nouvel investissement n'est prévu sur ce poste. Il en est de même pour la flotte de véhicules mise à disposition de notre délégataire.

Il est donc proposé que le ST2B se fixe 3 objectifs prioritaires pour l'année 2021, dans la continuité des actions engagées depuis 2018 :

- Construction d'un budget intégrant des recettes de versement mobilité en baisse ;
- Contrôle financier de la DSP tout en maintenant l'exigence d'une efficacité commerciale croissante du réseau, et en mobilisant les moyens existants de TAD au service de la campagne de vaccination ;
- Consolidation des nouveaux services déployés hors DSP : service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) Filéo, primes à l'acquisition de VAE, accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, montée en puissance du service d'autopartage inter-employeurs Pro'Fil, soutien au covoiturage.

Ces objectifs doivent être traduits financièrement dans le budget pour l'année 2021, tant en matière de fonctionnement que d'investissement. Les orientations budgétaires détaillées ci-dessous doivent nous aider dans ce travail de traduction.

## **B – Orientations budgétaires du syndicat mixte en 2021**

### **a) Recettes de fonctionnement**

#### ▪ Fiscalité (versement mobilité)

Le budget 2020 a été construit avec une recette de versement mobilité (VM) de 1,8 M€ (au taux de 0,60%), soit environ 150 000 euros de recette mensuelle. Le ST2B a finalement enregistré en 2020 une recette mensuelle moyenne de 155 000 euros, pour un total annuel de 1 865 000 euros, soit un niveau équivalent à 2019. Attention toutefois, cette somme intègre un versement de 138 000 euros de l'Etat au ST2B pour compenser une partie de la perte de recette VM en 2020. Un complément pourrait également être versé par l'Etat en 2021 (en attente de confirmation).

Les incertitudes pesant sur les recettes de VM du ST2B, dans l'attente des résultats issus du compte administratif 2020 et des dispositifs de compensation de l'Etat, doivent donc nous amener à construire un budget primitif 2021 avec un objectif de recette VM ne dépassant pas 1,6 M€ (baisse de 15% par rapport à 2020).

#### ▪ Dotations de compensation

Les dotations de compensation issues des conventions de transfert signées en 2015 avec les conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle et de Meuse ont représenté en 2020 une recette totale de 3 142 000 euros.

C'est la Région Grand Est, dorénavant compétente en matière de transport de personnes, qui a en charge l'application de ces conventions de transfert.

Rappelons que le montant de ces dotations est fixe et actualisable uniquement lors d'une modification du taux de dotation générale de décentralisation (DGD) versée par l'Etat aux régions (taux gelé depuis plusieurs années). Toutefois, notons que le ST2B a demandé à la Région une augmentation annuelle de 45 573 euros du montant de la compensation, suite à la mise en place de nouvelles lignes scolaires pour desservir le nouveau collège d'Homécourt, et ce conformément aux dispositions de la convention de transfert.

L'augmentation précitée de la dotation n'étant pas actée, Le ST2B peut donc compter sur une recette de dotation de compensation de 3 142 000 euros pour 2021.

- Autres recettes

Le passage en DSP début 2018 attribue contractuellement les recettes commerciales du réseau Le Fil (lignes régulières et lignes scolaires) au délégataire, qui assume les risques commerciaux et industriels liés à la délégation de service public.

La DSP prévoit également qu'un ensemble de biens est mis à disposition du délégataire (Bus Est) par le délégant (le ST2B) : véhicules, système billettique, agence commerciale, poteaux d'arrêt. En contrepartie de cette mise à disposition, le contrat de concession engage le délégataire à verser annuellement au ST2B une redevance de 35 863 euros.

Le ST2B a également mis en place des régies de recettes pour trois nouveaux services : location de VAE, abonnement à l'autopartage inter-employeurs et vente de prestations de charge sur ses 5 bornes électriques. Les recettes pour ces 3 services peuvent être estimées à environ 7 000 euros pour les VAE, 20 000 euros pour l'autopartage et 3 000 euros pour les bornes de charge.

Rappelons que les communautés de communes membres du syndicat mixte ne versent aucune contribution de fonctionnement au syndicat mixte.

- Evolution de la trésorerie et des fonds propres

Le ST2B dispose depuis le début de son activité d'un niveau de recettes supérieur à ses dépenses qui lui a permis de se constituer rapidement de la trésorerie et de renforcer son épargne. La croissance plus forte que prévue des recettes de VM sur les 4 premières années d'activité a également contribué à cette situation.

Entre janvier 2016 et décembre 2020, la trésorerie du ST2B a oscillé entre 0,5 et 3 M€ (environ, 2,9M€ au 31 décembre 2020).

Les fonds propres du syndicat mixte (alimentés notamment par l'épargne nette issue de la section fonctionnement) s'élevaient à 1,2 M€ fin 2019. Les fonds propres ont permis d'assurer les investissements liés au démarrage de la DSP : participation à l'acquisition de dix véhicules mis à disposition du délégataire, acquisition et réhabilitation du siège social et de l'agence commerciale. Leur niveau fin 2020 ne sera appréhendé qu'après validation du compte administratif 2020. Une première estimation permet toutefois de tabler sur environ 1,5 M€, avec un taux d'épargne brute atteignant 10% en 2020.

## **b) Dépenses de fonctionnement**

- Dépenses de personnel

L'équipe de salariés du syndicat mixte s'organise actuellement de la manière suivante :

- Un directeur, agent contractuel de catégorie A depuis mai 2017 (CDD de trois ans, renouvelé en 2020) au grade d'attaché principal. A temps complet (dont 0,2 ETP de mise à disposition au Pays du bassin de Briey).
- Une coordinatrice du réseau de transport public de voyageurs, agent titulaire de catégorie C depuis mai 2017, au grade d'adjoint administratif. A temps complet.

- Une secrétaire à temps partiel (0,22 ETP), mise à disposition par l'association du Pays du bassin de Briey.
- Une comptable à temps partiel (0,24 ETP) en emploi accessoire, agent titulaire de la commune de Val de Briey.
- Une assistance administrative à temps complet, agent titulaire de catégorie C, depuis février 2020.
- Un agent d'entretien à temps partiel (0,28 ETP), agent titulaire de catégorie C, pour l'entretien du siège social, depuis février 2020.

Au total, l'équipe du ST2B comprend 3,54 ETP pour un coût annuel d'environ 186 000 euros, soit 3,42% des recettes réelles de fonctionnement (faible ratio de rigidité des charges structurelles). Pas d'évolution prévue en 2021.

Les conventions d'assistance et de moyens avec l'association du Pays du bassin de Briey seront reconduites en 2021. Elles permettent de mutualiser les postes de direction et de secrétariat, ainsi que les frais liés aux locaux et aux matériels partagés. Une convention d'assistance est également conclue avec la commune de Val de Briey pour permettre l'activité de l'agent comptable.

- Dépenses liées aux services de transport

Le contrat de concession de la DSP prévoit en 2020 le versement au délégataire d'une contribution financière forfaitaire (CFF) de 3,333 M€ HT, hors actualisation indiciaire contractuelle. L'avenant n°3, applicable en 2019 et portant sur des services et des km supplémentaires, ajoute la somme de 237 863 euros à la CFF (toujours hors actualisation indiciaire contractuelle). L'avenant n°4 permettra la prise en compte des effets de la crise sanitaire sur le montant de la CCF versée en 2021 au délégataire (baisse de 297 389 euros).

Le contrat intègre également le paiement des options pour le transport scolaire vers les classes spécialisées type ULIS et SEGPA, ainsi que l'entretien du mobilier urbain (poteaux) pour un total de 122 869 euros HT.

Le ST2B finance également au délégataire le montant de sa taxe sur les salaires et de sa contribution économique territoriale pour un montant estimé à 69 000 euros. Dans un même temps, le délégataire doit déduire la compensation qu'il perçoit pour son activité au titre du CICE. Toutefois, ce dernier point doit faire l'objet d'un avenant pour permettre la prise en compte du dispositif d'exonération de charges sociales qui a remplacé le CICE depuis 2019 (tel que le prévoit le contrat de concession).

Le ST2B verse également une compensation tarifaire pour la gratuité du transport scolaire et des titres de transport sociaux estimée contractuellement à 303 631 euros pour 2021.

Les autres dépenses de fonctionnement liées à l'activité transport :

- Le coût de fonctionnement annuel du système billettique de nos lignes scolaires et régulières (Ubi Transports, solutions 2School/2Place) s'élève à 65 000 € HT ;
- Le système de gestion des transports scolaires (E-Citiz/Edulog) pour 30 800 euros HT ;
- Par ailleurs, les autres projets du ST2B de mise en œuvre de nouveaux services dédiés à la mobilité (Filéo : location de VAE ; Pro'Fil : autopartage inter-employeurs) mobilisent des budgets spécifiques dédiés à la gestion et à la maintenance :
  - Service de location VAE : convention avec l'association SOLAN, location du local sur la base de Serry, maintenance et livraison des VAE : 16 700 euros. Les recettes de location des VAE sont dorénavant collectées par le ST2B (estimées de 7 000 euros). Assurances et logiciel de gestion : 5 000 euros.

- Service d'autopartage : contrat de maintenance et de location de batterie, outil numérique de gestion de flotte en autopartage, contrat d'entretien des véhicules, assurances : 24 000 euros par an pour les 5 véhicules (hors amortissement). Recettes attendues : 20 000 euros.
  - Le ST2B a lancé en 2020 deux études : élaboration du schéma directeur cyclable et stratégie de motorisation pour la flotte bus et cars. Un budget étude et ingénierie pourra être maintenu en 2021, afin d'actualiser notre schéma directeur d'accessibilité (SDA Ad'AP), en s'appuyant sur le nouveau réseau Le Fil et en intégrant la mise aux normes des arrêts prioritaires. Une enveloppe de 20 000 euros sera dédiée à cela ;
  - Un budget de 30 000 euros pourra être reconduit pour le dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
  - Un budget de 50 000 euros pourra être reconduit pour le dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition d'abribus ;
  - Un budget de 3 000 euros sera dédié à la maintenance, et à la supervision des cinq bornes de charge.
  - Une enveloppe de 5 000 euros sera dédiée au soutien au covoiturage, par le biais de la convention RPC.
  - Enfin, un budget pourrait être étudié par le ST2B afin de participer au financement du mobilier urbain dédié au stationnement des vélos (à définir).
- Autres dépenses
  - Un véhicule de service en location longue durée ;
  - Dépenses administratives diverses, dont les dépenses de fonctionnement du nouveau siège social, mutualisées avec le Pays du bassin de Briey.

## C – Programmation des investissements

- Dette

Le syndicat mixte a engagé en 2019 un emprunt de 1,9 M€ sur une durée de 180 mois (15 ans) au taux fixe de 1,59%.

C'est le premier emprunt décidé par le ST2B, qui ne dispose auparavant d'aucune dette. Il participe au financement des dix véhicules de type autocar mis à disposition de notre délégataire dans le cadre de la DSP, pour lesquels ce dernier nous verse une redevance. Il participe également au financement des travaux du nouveau siège social.

L'activité du ST2B à moyen terme ne devrait pas nécessiter de nouveaux recours à l'emprunt pour le financement d'investissements.

Intérêt de la dette en 2020 : 28 184 euros. Capital d'emprunt remboursée : 114 437 euros.

- Recettes d'investissement

Des subventions à hauteur d'environ 40% (Etat, Région, Département, certificats d'économie d'énergie) ont été obtenues pour les travaux d'aménagement du nouveau siège social.

- Dépenses d'investissement

Projets à engager en 2021 :

- Acquisition de nouveaux poteaux d'arrêt pour le réseau : 15 000 euros HT.